

REGIE PERSONNALISEE DE L'ECOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Alexandre HENNEKINNE
Directeur Général
Ecole Du Breuil

Délibération affichée à l'Ecole Du BREUIL
et transmise au représentant de l'État
le

18 DEC. 2018

2018-8

**Délibération du Conseil d'administration de la Régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil
Séance du 17 décembre 2018**

Objet : Autorisation de dématérialisation et de transmission des actes à la préfecture de Paris.

Le conseil d'administration de l'établissement public Ecole du Breuil

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2131-1, L.3131-1, L. 4141-1, L. 5211-3 et L. 5721-4;

Vu la délibération du conseil de Paris 2018 DEVE 107 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, portant création de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil ;

Vu les statuts de l'établissement public Ecole du Breuil ;

Délibère :

Article 1er

Le conseil d'administration de l'établissement public Ecole du Breuil décide d'opter pour la dématérialisation de la transmission des actes via le système d'information vers les services de la préfecture .

Article 2 :

Madame la Présidente du Conseil d'administration est autorisée à signer un marché avec un opérateur de transmission et une convention de transmission des actes avec la préfecture.